



UNIPHOR

UNION NATIONALE DES INTERETS

PROFESSIONNELS HORTICOLES

29 C Boulevard Edgar Quinet – 75014 PARIS

Tél. : 01 43 21 43 49 – Fax : 01 43 21 49 93

E-mail : bureau-uniphor@orange.fr – site : www.uniphor.fr

Le nouveau PP entraînera la faillite des petits producteurs

Le nouveau Passeport Phytosanitaire va entrer en vigueur le 14 décembre prochain pour les plantes destinées à la plantation (exception faite des plantes vendues au consommateur final). Nous avons dans un article précédent dénoncé les dangers de ce système (03 septembre Passeport Phytosanitaire : vers l'étiquetage individuel des plantes).

Malheureusement le danger se précise. Les notions 'd'unité commerciale' et de 'lot' sur lesquelles reposent l'obligation d'étiqueter, sont déconnectées de toute réalité. En comparant les quelques éléments de réponse qui 'fleurissent' ici et là, l'étiquetage pourrait se faire à la plante, au roll, au camion etc....

Cela signifie clairement que le nombre d'étiquettes qu'un producteur devra apposer va dépendre des exigences du client. Ce dernier définira les 'unités commerciales' et les 'lots' en fonction des reventes ou des utilisations qu'il compte faire. Toute résistance impliquant sans doute la perte du marché, l'obligation d'étiqueter et plus encore le coût global qui en découle seront à la charge exclusive des producteurs. Un coût d'édition, d'étiquetage donc de personnel, de formation du personnel, de vérification.

L'UNIPHOR et la Coordination Rurale refusent l'application d'une mesure dont le poids financier pèse une fois de plus sur les seules épaules de la production. L'étiquetage individuel des plantes ne peut avoir lieu et les notions 'd'unité commerciale' et de 'lot' doivent être redéfinies. C'est dans ce sens que nous allons interpeller le ministère en lui demandant de surcroît de repousser l'application du texte.